

# Guide de l'utilisateur d'un logement économe en énergie

## Bien entretenir sa chaudière fioul ou gaz

### Tableau de suivi de l'entretien de votre appareil

#### Chaudière fioul ou gaz

Actions à réaliser	Périodicité conseillée (mois)	Date de l'intervention	Date de l'intervention	Date de l'intervention	Date de l'intervention	Date de l'intervention
Entretien de la chaudière avec un chauffagiste	12 (entretien annuel obligatoire)					
Ramonage du conduit de fumée avec un ramoneur	12 (entretien annuel obligatoire)					
Purge des radiateurs	12					

Commentaires :

## L'ENTRETIEN DE LA CHAUDIÈRE EST OBLIGATOIRE

Il s'effectue chaque année à votre initiative et sous votre responsabilité, sauf disposition contraire prévue dans le bail, si vous êtes locataire. Vous devez faire appel à un professionnel ou passer avec lui un contrat d'entretien qui peut couvrir davantage de prestations (dépannages, interventions sous 24 h, etc.).

## POURQUOI CET ENTRETIEN ?

- Pour éviter une accumulation de monoxyde de carbone dans votre logement (inodore et dangereux ce gaz ne peut être détecté que par un appareil).
- Si vous constatez que la pression dans le réseau de chauffage diminue, que les radiateurs sont plus froids, qu'il y a une fuite d'eau sous la chaudière, alors, votre chaudière consomme plus de combustible et produit donc plus de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, un entretien irrégulier ou l'absence d'entretien de votre chaudière peut générer :

- une consommation plus importante de combustible et donc plus d'émissions de gaz à effet de serre,
- des dysfonctionnements plus réguliers (fuites d'eau, arrêt de la chaudière, diminution de la pression dans le réseau de chauffage et donc des radiateurs plus froids etc.)

## NOS CONSEILS

Contactez un professionnel qualifié et planifiez **chaque année** l'entretien de votre chaudière.

### Autre conseil pour réaliser des économies d'électricité :

Baissez, si vous le pouvez, la vitesse de la circulation de votre réseau de chauffage. Les pompes « classiques » ont généralement 3 vitesses. Une aiguille présente sur le capot de la pompe peut être réglée pour augmenter ou baisser la vitesse de circulation du fluide.



## COÛTS

Détecteur de monoxyde de carbone : 30 à 50 € TTC

Entretien annuel : 100 à 150 € TTC

Contrat d'entretien annuel : 150 à 250 € TTC

## LA VISITE DU PROFESSIONNEL

- Il vérifie la chaudière et il la nettoie au besoin.
- Il effectue les réglages nécessaires à son bon fonctionnement. Dans le cas où elle n'est pas étanche (raccordement à un conduit de fumée), il effectue une mesure de monoxyde de carbone, gaz dangereux pour votre santé.
- Il évalue les performances énergétique et environnementale de la chaudière selon son type et son âge en mesurant son rendement et ses émissions de polluants atmosphériques. Il les compare ensuite à celui des chaudières les plus performantes aujourd'hui sur le marché.
- Pour les chaudières dites « étanches » (à ventouse), le professionnel doit également vérifier l'étanchéité du conduit et nettoyer le conduit du raccordement.



### Profitez de son passage pour vérifier avec lui :

- la température de fumée présente sur le ticket de contrôle de combustion. Une dérive vers le haut de cette température indique un mauvais entretien.
- les paramètres de régulation de la chaudière (température ambiante, température extérieure, température de départ du réseau de chauffage, plages horaires, etc) et, dans certains cas, pour vérifier si la « ventouse » est fonctionnelle.

À l'issue de l'entretien, le professionnel peut vous fournir les conseils nécessaires pour utiliser au mieux votre chaudière, améliorer ou rénover votre installation. Ces prescriptions sont indicatives et n'ont pas de caractère contraignant.

Dans les 15 jours qui suivent, le professionnel vous remet une attestation d'entretien qui doit comporter :

- la liste des opérations effectuées et des défauts corrigés lors de l'entretien,
- si il y a lieu, le résultat de la mesure du taux de monoxyde de carbone,
- le résultat de l'évaluation de la performance énergétique et environnementale de la chaudière (rendement et émissions de polluants atmosphériques),
- des conseils pour utiliser au mieux la chaudière et l'installation de chauffage

Vous devez la conserver pendant deux ans au moins pour la présenter en cas de contrôle ou de demande du bailleur ou de l'assurance (sinistre).

## FAIRE RAMONER SON CONDUIT DE FUMÉE EST OBLIGATOIRE

Le ramonage est obligatoire pour toutes les chaudières raccordées à un conduit d'évacuation des produits de combustion (chaudières de type B : non étanches).

**Pour les chaudières dites étanches** (chaudières à ventouse), le ramonage n'est pas obligatoire (mais l'entretien l'est et permet de vérifier l'étanchéité).

**Pour les chauffages au gaz et au fioul**, le ramonage du conduit de fumée est obligatoire au moins une fois par an, selon les dispositions de l'article 31.6 du Règlement Sanitaire Départemental type reprises dans chaque département par arrêté préfectoral.

## POURQUOI FAUT-IL RAMONER ?

Des dépôts de matières se déposent sur les parois intérieures du conduit de fumée. Le ramonage mécanique permet d'éliminer ces dépôts accumulés et facilite l'évacuation de la fumée. Sans un entretien régulier, du monoxyde de carbone peut s'accumuler dans votre logement et peut s'avérer dangereux voire mortel (intoxication). Un conduit mal entretenu peut également causer un feu de cheminée.



## NOS CONSEILS

- Appelez un ramoneur pour l'entretien de votre conduit de fumée et pensez à conserver le justificatif ! Le professionnel en charge de l'entretien de votre chaudière peut vous le réclamer.

Source : ADEME (fiche pratique « L'entretien des chaudières » janvier 2014)

## COÛT MOYEN POUR UN RAMONAGE :

30 à 50 € TTC

## En plus

### OPTIMISER LE FONCTIONNEMENT DE SES RADIATEURS

#### Quand ?

Si vous entendez un bruit de « gargouillement » dans les radiateurs notamment ceux présents à l'étage ou en bout de réseau.

- Ce sont des bulles d'air présentes dans l'eau du réseau de chauffage. Elles atténuent l'efficacité du radiateur.
- Autre signe : les radiateurs chauffent peu ou pas du tout en partie haute.

Pour avoir le même confort thermique, vous serez tentés d'augmenter la température de votre thermostat ou d'ouvrir de façon plus importante les robinets de vos radiateurs, ce qui engendrera une augmentation de la consommation d'énergie.

### NOS CONSEILS

#### Tous les 12 mois pensez à purger vos radiateurs :

**1 ♦ Coupez l'alimentation électrique du circulateur** ou si vous ne pouvez pas de la chaudière. Quelques minutes plus tard, les bulles d'air vont pouvoir s'échapper.

**2 ♦ Placez un récipient sous la vis de purge.** Protégez vos murs des éventuelles projections d'eau « sale » du réseau de chauffage.

**3 ♦ Débloquez la vis de purge d'un quart de tour,** puis très lentement jusqu'à entendre un sifflement très distinctement. Vous pouvez utiliser une pince multiprise, un tourne-vis plat ou une clé papillon en fonction de la forme de la vis. Après quelques instants, le purgeur n'expulse plus d'air et commence à « cracher » de l'eau.

**4 ♦ Laissez la purge** encore ouverte jusqu'à l'obtention d'un filet d'eau régulier puis refermez-là. Si vous devez forcer pour l'interrompre, il faut remplacer la vis de purge. Parlez-en à votre plombier.

**5 ♦ Rétablissez la pression à l'intérieur** du circuit en rajoutant de l'eau (le robinet de remplissage se situe le plus souvent dessous ou à proximité immédiate de la chaudière). Pour cela, ouvrez-le doucement et surveillez le manomètre présent sur le tableau de bord de la chaudière ou à proximité de la chaudière.

**6 ♦ Cessez le remplissage et fermez le robinet dès que l'aiguille atteint 1,5 bar** (niveau de pression « classique » d'un réseau de chauffage pour des logements).

**7 ♦ Remettez l'alimentation électrique** de votre chaudière ou de votre circulateur.



**Conseil important avant de démonter vos radiateurs, pour repeindre un mur par exemple,** pensez à compter le nombre de tours que vous avez exercé avec votre clé Allen au niveau du té de réglage de votre radiateur (voir photo). Lors du remontage du radiateur, pensez à exercer le même nombre de tours (dans l'autre sens) pour éviter que le circuit de chauffage ne soit plus équilibré et que certains radiateurs ne chauffent plus correctement.



### Où se procurer une clé à papillon ?

Vous pouvez éventuellement demander à votre chauffagiste de vous en fournir une. La plupart des particuliers utilisent un tournevis plat ou une pince multiprise.

Des travaux ont été réalisés dans votre logement pour qu'il soit confortable et économe en énergie.

Pour maîtriser vos consommations et dépenses d'énergies, il est également important d'entretenir régulièrement votre système de ventilation, de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire et de les utiliser de manière adaptée.

Pour cela, **14 fiches pratiques** vous sont proposées par le réseau des Espaces info énergie de Franche-Comté.

#### **Un entretien régulier :**

Chauffe-eau thermodynamique - ballon d'eau chaude sanitaire - chauffe-eau solaire - chaudière fioul ou gaz - chaudière bois - pompe à chaleur - poêle ou insert - VMC simple flux - VMC double-flux.

#### **Une utilisation adaptée :**

Optimiser sa consommation d'eau chaude - consommer peu pour se chauffer - stocker ses granulés de bois - stocker son bois de chauffage - préserver la performance de son logement.

---

**Les Espaces Infos Energie (EIE) sont des lieux d'information pour les particuliers qui souhaitent réaliser des travaux d'économies d'énergies et d'énergies renouvelables pour leur habitat.**

Vous y trouverez des conseils gratuits d'experts neutres et indépendants, pour faire les bons choix dans vos travaux d'isolation, de chauffage, de rénovation...

**En Franche-Comté, les EIE sont les relais du programme Effilogis pour le grand public :**

<http://www.info-energie-fc.org>

<http://www.effilogis.fr>

**En Bourgogne :** <http://www.infoenergie-bourgogne.org>

---

## **Prenez contact avec l'Espace Info Énergie (EIE) le plus proche de chez vous**

### **En Franche-Comté :**

**Aire Urbaine** (Belfort, Montbéliard, Héricourt) :

Gaïa Énergies : 03 84 21 10 69

**Doubs** : ADIL du Doubs : 03 81 61 92 41

**Haute-Saône** : ADERA : 03 84 92 15 29

**Jura** : AJENA : 03 84 47 81 14

### **En Bourgogne :**

**Côte d'Or** : Association Bourgogne Énergies  
Renouvelables : 03 80 59 12 80

**Morvan** : PNR du Morvan : 03 86 78 79 12

**Nièvre** : ALE de la Nièvre : 03 86 38 22 20

**Saône et Loire** : CAUE de la Saône et Loire :  
03 85 69 05 26

**Yonne** : ADIL de l'Yonne : 03 86 72 16 16